

## Validation des Acquis de l'Expérience

**4 003 personnes conseillées par la Région en 2013 au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et de la Formation Tout au Long de la Vie**

**En 2013, 4 003 personnes ont fait appel à la Région dans le cadre de conseils pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).**

**Ce dispositif répond à la priorité régionale de la qualification des actifs en l'application des principes et des droits définis dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles. Plus précisément, il s'agit d'être facilitateur du processus d'orientation, d'éducation et de formation tout au long de la vie et de faire de la VAE un outil de la construction et de la sécurisation des parcours personnels et professionnels. A ce titre, ce dispositif contribue au Service Public de l'Orientation qui vise à mettre en complémentarité les services de l'emploi, de la formation et de l'insertion en tenant compte des besoins du territoire, des entreprises et des habitants.**

**Dans ce contexte, la Région permet à chaque actif d'exercer son droit à l'information, au conseil et à l'orientation tout au long de la vie. Elle donne également les moyens de faire de son expérience un véritable atout pour une transition professionnelle, d'accéder et de maintenir un niveau de qualification adapté à ses perspectives ainsi qu'aux attentes des entreprises. Un budget de 520 500 euros y a été consacré en 2013.**



### Région Poitou-Charentes

Rédacteurs : les chargés de mission VAE et Formation sous la coordination de P.M. Roy, D.Clénot, Direction formation, apprentissage, enseignement supérieur, C. Barraud, Direction Innovation, Développement, Évaluation

Avec la loi de modernisation sociale de 2002, c'est une nouvelle voie d'accès au diplôme qui a été ouverte. La particularité de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), est de considérer que l'expérience professionnelle ou bénévole produite, au même titre que la formation, des connaissances et des compétences. Aux côtés de la formation initiale, de la formation continue, de la formation par alternance, la VAE a pris une place significative.

La VAE permet d'obtenir des diplômes à caractère professionnel et inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Tous les niveaux sont concernés, ainsi que tous les secteurs professionnels : santé, agriculture, industrie, hôtellerie restauration, culture ...

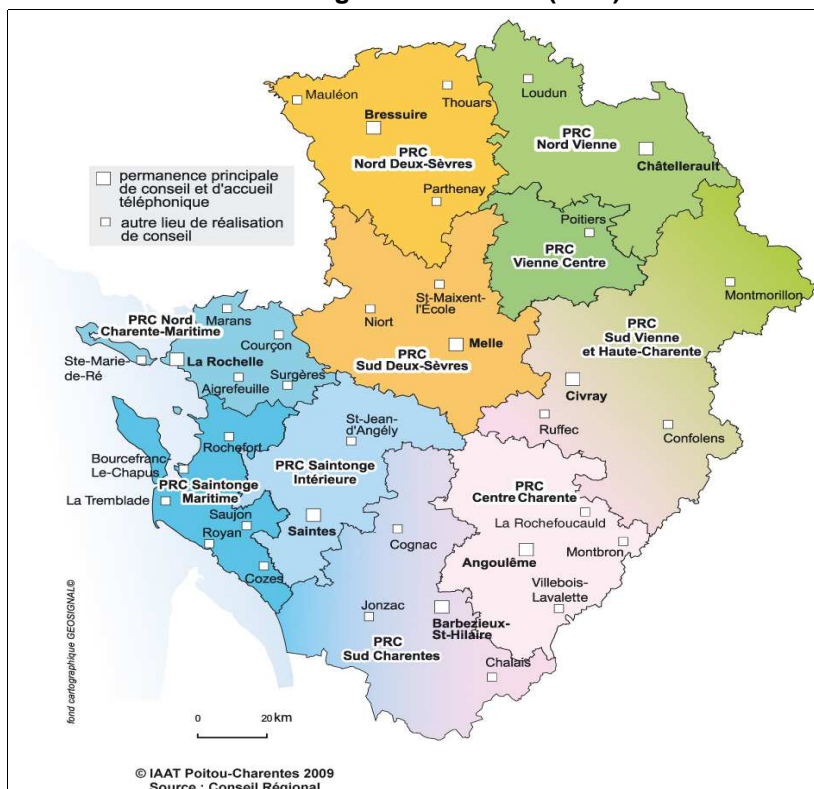
La Région a la responsabilité d'organiser l'information, le conseil et

l'accompagnement de toute personne intéressée pour valider ses acquis de l'expérience en vue d'obtenir une certification professionnelle reconnue ; 3 ans d'activité en tant que salarié, non salariés ou bénévole, sont nécessaires pour activer la démarche.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, elle a organisé le réseau des Points Régionaux-Conseil (PRC) en VAE. Ce réseau compte 74 conseillers formés, habilités via une trentaine de partenaires conventionnés par la Région et 36 lieux d'accueil de proximité. Il est animé par 10 chargés de mission « VAE et Formation » agents de la Région.

Par ailleurs, la Région a mis en place un financement modulable de l'accompagnement du parcours de VAE afin de soutenir plus de 300 personnes dans leur démarche, soit 207 000 €.

### Territoires d'intervention et localisation des Points Régionaux Conseil (PRC)



**Les missions des Points Régionaux Conseil (PRC) VAE - Formation sont :**

- x d'**informer le public** lors de réunions organisées sur l'ensemble du territoire régional,
- x de **conseiller** toutes les personnes intéressées lors d'entretiens individuels et personnalisés,
- x d'informer sur les **droits, les conditions de réalisation** et les hypothèses de **financement** du parcours de VAE et/ou de formation,
- x de **rechercher l'offre de certification pertinente** au regard de l'expérience et d'analyser la faisabilité du projet,
- x de faciliter la **mise en œuvre du plan d'action**.

**La qualité de l'offre de services repose sur l'application des principes suivants :**

- **la proximité** : l'information et le conseil sont assurés au plus près des zones de résidence et d'emploi,
- **l'accessibilité** : toute personne, quels que soient son âge, sa zone géographique d'origine, son statut, son niveau d'études, sa qualification, peut bénéficier gratuitement de l'offre de service proposée,
- **l'objectivité** : l'information et le conseil dispensés au sein du service sont neutres, pluriels et indépendants de l'offre de formation et de certification,
- **la confidentialité** : le service garantit la confidentialité des informations transmises par les demandeurs (loi de modernisation sociale, accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés -CNIL-),
- **la lisibilité** : les partenaires s'engagent à utiliser la signalétique du réseau régional pour identifier et promouvoir la spécificité du service dans les lieux d'accueil.

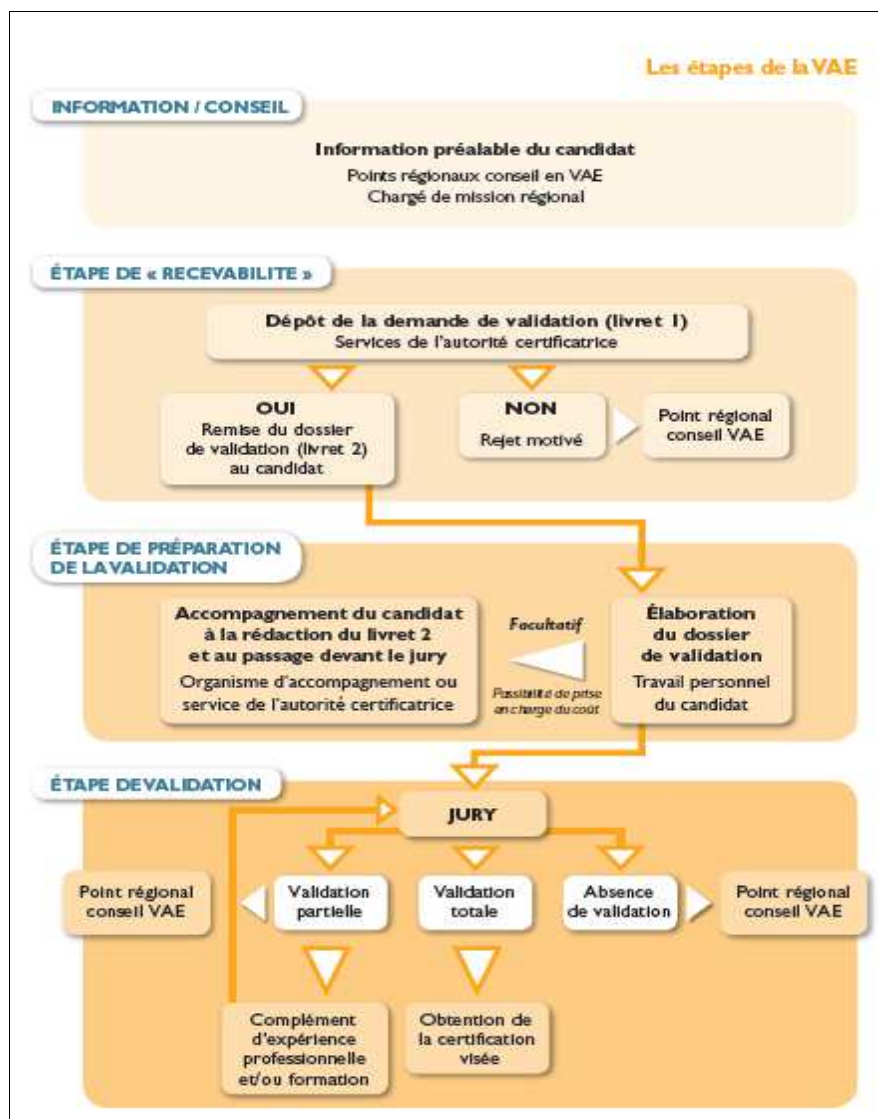
**VAE mode d'emploi**

Pour engager une VAE, il est nécessaire d'avoir une expérience de trois années en équivalent temps plein, en continu ou en discontinu. C'est le contenu de l'expérience ainsi que le projet du candidat qui permettent de déterminer la certification la mieux adaptée.

Les principales étapes de la VAE sont les suivantes :

- l'**information** et le **conseil** dans un PRC : ce service est gratuit,
- **la demande de recevabilité** : le valideur, autorité qui délivre la certification, vérifie que le candidat dispose bien de la durée d'expérience requise et que celle-ci a bien un lien direct avec la certification visée,

- si la réponse est positive, le candidat construit son **dossier VAE** afin d'expliquer comment, au travers de son expérience, il a acquis les connaissances et les compétences en rapport avec la certification. Pour cela, le candidat peut bénéficier d'un accompagnement financé, dans certaines situations, par la Région,
- le dossier VAE est transmis au valideur qui organise dans l'année une ou plusieurs « **sessions de jury** ». Le jury, constitué de professionnels, de formateurs ou d'enseignants de la certification, prend connaissance du dossier et rencontre le candidat pour faire préciser la nature des acquis,
- le jury décide ensuite de la **validation**, (totale ou partielle) ou non de la certification.



## Bilan 2013

### Du conseil aux choix de certification

#### ➤ Les Points Régionaux Conseil : un service de proximité

4 003 personnes ont été reçues en entretien conseil, soit un **légère augmentation** de la fréquentation par rapport à 2012. **Les réunions d'information collectives** ont accueilli 2 204 personnes. Depuis 2006, année de reprise du pilotage par la Région, ce sont 30 000 picto-charentais qui ont bénéficié de l'offre de service des PRC dont l'activité est stable depuis 2008.

Le *bouche à oreille*, le réseau de Pôle Emploi, et les acteurs de l'accueil, de l'information, de l'orientation des adultes constituent toujours les principales sources d'orientation vers les PRC.

**La répartition femmes (2/3) - hommes (1/3)** des personnes reçues reste sensiblement la même depuis 2008. Ceci peut en partie s'expliquer par les caractéristiques de l'économie régionale dans laquelle les secteurs du tertiaire et des services à la personne sont fortement représentés et où les femmes tiennent une place importante avec souvent un faible niveau de qualification.

**50 % des personnes conseillées sont en demande d'emploi**, soit une quasi stabilité par rapport à 2012. Les actifs occupés qui sollicitent le réseau des PRC sont à 48,6 % en CDI secteur privé et 24 % en contrat précaire. Les salariés des fonctions publiques représentent 23,6 %. Pour ces actifs, la motivation première est de sécuriser leur situation professionnelle.

Parmi les **catégories socio-professionnelles**, celles des **employés et des ouvriers** représentent **70,7 %** (71,3 % en 2012). Les cadres et les techniciens supérieurs se situent respectivement à 7,6 % et 13 %.

On note que la population des artisans, commerçants, chefs d'entreprise et exploitants agricoles se stabilise autour de 5,7 % des personnes conseillées.

	2010	2011	2012	2013
<b>Charente</b>	796	790	782	784
<b>Charente-Maritime</b>	1 266	1 289	1 304	1 372
<b>Deux-Sèvres</b>	817	824	883	887
<b>Vienne</b>	968	947	951	960
<b>Total</b>	<b>3 847</b>	<b>3 850</b>	<b>3 920</b>	<b>4 003</b>

#### Poitou-Charentes comparé aux autres régions sur l'année 2011 (étude interCarifOref 2013)

L'InterCarif publie un tableau de bord de l'activité VAE des régions. Les résultats placent **Poitou-Charentes en tête quant à l'accueil des publics au sein des Points Régionaux Conseils**.

En 2011, le réseau a informé et conseillé 5,5 actifs sur 1000 (moy. des régions : 2,5 / 1000).

L'étude montre également une activité de conseil en formation plus développée (24 %) que dans les autres régions (moy. 15 %) confirmant ainsi l'évolution de la demande sociale et l'adaptation des services proposés. Pour ce qui concerne le nombre de demandes de VAE et les passages effectifs devant jury, la Région occupe respectivement les 7<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> rang.

#### Zoom VAE collective

**Contexte** : si en règle générale la VAE est mobilisée à titre individuel, elle prend parfois une forme plus collective. C'est le choix qu'ont fait deux EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) dans les départements de la Vienne et de la Charente-Maritime. Ces deux projets concernent au total 12 agents de service hospitalier « faisant fonction d'aide soignant ».

**Objectifs** : dans les deux cas, permettre l'acquisition du Diplôme d'État d'Aide Soignant, soit dans le but de maintenir le personnel dans l'emploi, soit de le faire monter en qualification dans une perspective d'extension de l'activité.

**Quand** : l'EHPAD de la Vienne a sollicité le PRC en fin 2012 et développé le projet sur 2013. Pour la Charente-Maritime, la demande est plus récente, fin 2013, et plus pressante compte tenu de la reconfiguration prochaine de l'établissement.

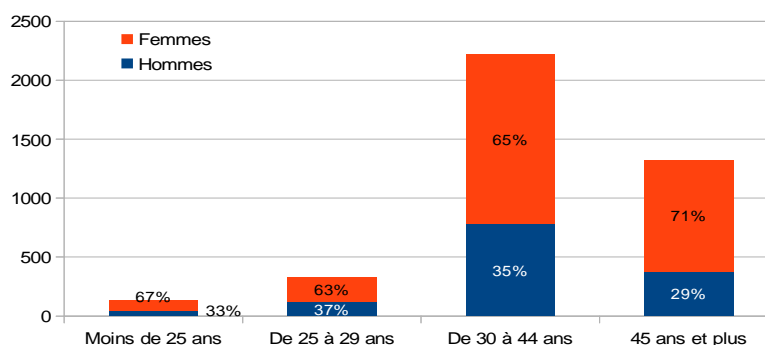
**Déroulement** : les chargés de mission VAE - Formation sont intervenus pour les phases d'ingénierie et d'information des agents et de l'encadrement. Cette assistance technique a permis de construire des parcours sur mesure comme en témoigne le point d'étape ci-dessous :

- EHPAD 86 : 2 parcours de formation d'aide soignant réduits grâce à des dispenses, 1 en attente de passage jury VAE, 1 en attente de recevabilité, 1 en réflexion avant engagement,

- EHPAD 17 : 7 demandes de recevabilité en attente de notification avant la mise en place de la prestation d'accompagnement.

Les chargés de mission continuent d'assurer à ce jour un appui technique au fil des étapes du parcours VAE.

Répartition par tranche d'âge des personnes reçues en 2013 (en %)



88,3 % des personnes reçues ont plus de 30 ans, les 30 à 44 ans représentant à eux seuls 55,3 %. Ceci s'explique en partie par le fait qu'une expérience significative est indispensable pour initier une VAE. Autre facteur probable, le passage par cette étape de « mi parcours » de la vie professionnelle : un moment privilégié pour faire un point sur le chemin parcouru et pour tracer celui qui reste à venir. Enfin, **les seniors** représentent **33 %** (+ 2 points).

Cœur de cible de la politique de formation et d'éducation de la Région, **les personnes peu ou pas qualifiées** (niveau V et infra V) **représentent plus de la moitié des personnes reçues (51 %)**. Depuis 2 ans on note un léger fléchissement de cette catégorie au profit des **niveaux IV** qui représentent maintenant **29 % (+ 4 points)** du public reçu en PRC.

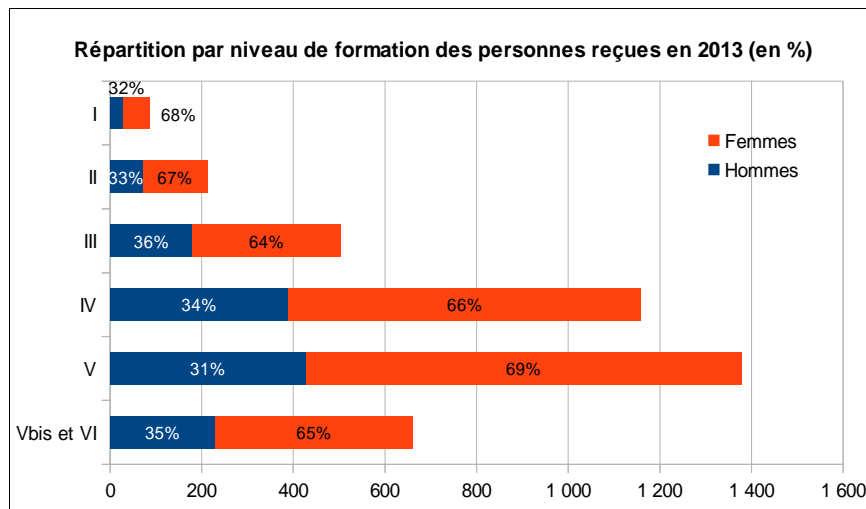
**Le dispositif de VAE est peu mobilisé par les actifs issus des secteurs** du bâtiment (3,4 %), de l'industrie (8,4 %), du transport et de la logistique (3,5 %). A l'inverse, les secteurs de la santé et du social (26,5 %), du commerce et de la distribution (15 %) et du tertiaire de bureau (13,5 %) sont plus particulièrement concernés.

**La qualification professionnelle est la première motivation** des personnes souhaitant transformer leur expérience en diplôme. Pour les demandeurs d'emploi, la VAE représente une plus-value dans leur recherche d'emploi et, comme pour les salariés, un besoin de reconnaissance professionnelle et de sécurisation du parcours. Pour un nombre de situations croissantes, le dispositif est aussi un moyen d'accompagner, voire d'anticiper une mobilité professionnelle.

### > Choix des certifications

Très implantés culturellement et couvrant un très large panel de certifications, **les diplômes de l'Éducation Nationale se placent en première position des projets de VAE (31 %)**.

Les certifications délivrées par le **ministère en charge des affaires sanitaires et sociales** se stabilisent en 2013 ; les résultats témoignent cependant toujours d'une forte mobilisation des



professionnels du secteur avec **27 % de dossiers déposés**. Les salariés s'engagent dans la démarche sans nécessairement solliciter un conseil au préalable. Les validations y sont majoritairement partielles.

Les **Titres Professionnels du Ministère chargé de l'emploi, 10 % des choix**, présentent la particularité lors de l'évaluation de mettre les candidats VAE en situation professionnelle réelle ou reconstituée.

Organisme valideur	2011	2012	2013
	Proportion de dossiers déposés (en %)		
Ministère de l'Éducation Nationale	31	29	31
Ministère des Affaires sanitaires et sociales	33	27	27
Université Poitiers	10	20	20
Ministère du Travail	13	10,5	10
Ministère Jeunesse et Sports	4	4	4
CNAM	5	4	3
Université la Rochelle	2	1,5	2
Ministère de l'Agriculture	2	2	2
CRMA	-	2	1
Ensemble des certificateurs	100	100	100

### De la recevabilité au jury du point de vue des valideurs

> **92 % des demandes jugées recevables**

Les données traitées portent sur l'année civile 2013 et proviennent des sources régionales suivantes : Universités de Poitiers et de la Rochelle, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Direction Régionale des Affaires Maritimes, Rectorat de Poitiers, Conservatoire National des Arts et Métiers, Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat et Ministère du Travail.

Le nombre de demandes de recevabilité déposées est stable depuis 2 ans. Pour la seconde année consécutive le taux d'acceptation est de 92 %. Le secteur sanitaire et social, qui a joué le rôle de locomotive ces dernières années, est désormais rejoint par le Dispositif Académique de Validation des Acquis en termes de nombre de dossiers déposés.

> **55 % obtiennent une validation totale en 2013**

1 378 personnes sont passées devant le jury. On compte 54% de validations totales (idem en 2012, 52% en 2011), et 31% de validations partielles, soit légèrement moins qu'en 2012 (33%). 203 n'ont reçu aucune validation : le taux de refus de validation reste à un niveau élevé (15%). Depuis 2008, il oscille entre 13% et 15%.

➤ **Stabilité dans le secteur sanitaire et social**

Après l'engouement des débuts, jusqu'en 2008, la demande dans le secteur sanitaire et social a fortement ralenti les années suivantes. En 2013, le nombre de dossiers déposés dans ce secteur est stable par rapport à 2012 (603, contre 609). Le taux de validation totale est le plus faible de tous certificateurs à 39 % ; pour rappel, ces taux s'élevaient à 85 % au Ministère du Travail, 65 % pour l'Éducation Nationale et 60 % à l'Université de Poitiers.

**L'aide de la Région**

Au delà de l'information-conseil, la Région, financeur de la formation professionnelle, s'est dotée d'un dispositif de financement de la VAE dont l'objectif est la prise en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des bénévoles, des conjoints collaborateurs sans statut, des personnes en congé parental, des agents de la Région et de salariés sans solution de financement.

Le financement de la prestation de l'accompagnement VAE comprend l'élaboration du dossier professionnel et la préparation à l'entretien avec le jury. En cas de validation partielle, il est proposé un entretien post-jury pour construire la suite du parcours.

En 2013, **300 prestations d'accompagnement financées** ont été financées contre 293 en 2012 et 337 en 2011.

Chiffres clé : du dépôt de dossier à la validation				
	2010	2011	2012	2013
Dossiers déposés	2 367	2 406	2 235	2 291
Dossiers recevables	1 850	2 133	1 987	2 113
Dossiers déposés en vue du passage en jury	1 280*	1 761	1 366	1 428
Passage en jury	1 679	1 722	1 393	1 378
Validations totales	730	900	750	747
Validations partielles	717	574	453	428
Refus	232	248	190	203

\* hors ministère de l'emploi

**Glossaire :**

*Les niveaux de formation (Source : Ministère de l'Éducation Nationale) :*

**Niveau VI** : années intermédiaires du premier cycle de l'enseignement secondaire.

**Niveau V bis** : années terminales du premier cycle (troisièmes), années intermédiaires du second cycle professionnel court : certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.), brevet d'études professionnelles (B.E.P.).

**Niveau V** : années terminales du second cycle court (C.A.P./B.E.P.), ou années du diplôme.

années intermédiaires du second cycle long : secondes et premières générales et technologiques, première année de préparation des baccalauréats et brevets professionnels.

**Niveau IV** : années terminales des seconds cycles longs. Sortants de l'enseignement supérieur sans diplôme.

**Niveau III** : diplôme sanctionnant les deux premières années d'études supérieures (diplôme universitaire de technologie (D.U.T.), brevet de technicien supérieur (B.T.S.), diplôme d'études universitaires générales (DEUG), écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.).

**Niveaux I et II** : diplôme de 2ème ou 3ème cycle universitaire (licence, master professionnel, master recherche, Doctorat) ou diplôme de grande école.

**ZOOM Témoignages de candidats**

**Jean-Jacques, VAE CAP de cuisine**

« Je travaille actuellement au lycée Aliénor d'Aquitaine en tant qu'aide cuisinier. Après 11 années d'expérience en restauration collective, j'ai souhaité valoriser cette expérience. Grâce au soutien et aux orientations personnalisés de la Région, j'ai pu bénéficier d'un accompagnement spécifique. Cela m'a grandement aidé pour préparer mon mémoire : passer de la pratique à la rédaction et rendre compte des réalités de mon métier.

Ainsi, j'ai décroché mon CAP de cuisine et j'en suis très fier ! Aujourd'hui, je continue à me former en cuisine. D'ailleurs tous les mercredis et jeudis soirs, je prépare les repas des internes sous la responsabilité de mon Chef ».

**Noël, VAE Diplôme d'État Auxiliaire de vie**

« En tant que travailleur handicapé, je devais changer de métier. Cela m'est tombé dessus par hasard. Avant, je travaillais dans la cuisine : j'étais charcutier. Un jour j'ai fait un remplacement en cuisine à l'hôpital, puis un manque de personnel m'a permis de travailler auprès des personnes âgées, et là j'ai tout de suite vu que j'étais fait pour cela. J'ai passé cinq modules du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale et avec trois ans d'expérience en entreprise j'ai passé le reste. J'ai obtenu mon diplôme « auxiliaire de vie » à 40 ans par VAE. Par la suite, comme il me manquait quatre modules pour être aide-soignant, alors je suis allé voir Pôle Emploi et Cap emploi. J'ai fait l'école d'aide-soignant en cursus partiel et j'ai obtenu mon diplôme d'aide-soignant à 46 ans ».

## Suivi à 3 et 18 mois ...

La Région conduit des enquêtes par entretien des PRC VAE à 3 et à 18 mois après leur dernier entretien. Il s'agit de connaître les démarches entreprises par les personnes et les suites qui en découlent. Ainsi, le suivi à 3 mois permet de mesurer l'engagement dans une démarche, notamment VAE et de qualifier le public qui s'engage. A 18 mois, l'objectif est de recueillir des résultats sur le nombre de démarches VAE et/ou formation ayant abouties.

### ➤ A 3 mois...

On mesure l'engagement d'une démarche en VAE par le retrait du dossier de recevabilité, 1er acte du processus. Parmi les personnes interrogées, 43 % ont retiré un dossier de recevabilité dont 1/3 a déjà reçu un avis favorable.

On observe que la stabilité de la situation des personnes a un impact fort sur le fait de s'engager ou non dans une démarche VAE ; les demandeurs d'emploi indemnisés, les salariés en CDI et les fonctionnaires sont les plus nombreux à entreprendre un parcours VAE.

Les femmes s'engagent davantage : 54 % d'entre elles ont retiré un dossier au bout de 3 mois, contre 43 % des hommes.

Enfin, les cadres et professions intellectuelles supérieures retirent davantage leur dossier, suivis par les employés, les chefs d'entreprises, artisans, commerçants ou professions libérales, même si le plus grand nombre de dossiers émane toujours des personnes les moins qualifiées.

Les résultats de cette enquête mettent également en évidence l'évolution de la demande sociale : si 43 % des personnes ont retiré un dossier 3 mois après leur premier entretien, on observe également qu'un quart des personnes ont entamé une démarche de formation hors VAE.

Où en êtes vous aujourd'hui dans votre démarche VAE ?	
J'ai reçu un avis favorable de recevabilité pour mon dossier	34,30%
Je complète actuellement mon dossier de recevabilité (livret 1)	26,45%
J'ai déposé mon dossier de recevabilité (livret 1) et j'attends la réponse	15,02%
J'ai décidé d'abandonner ou de reporter mon projet VAE	13,82%
J'ai reçu un refus de recevabilité pour mon dossier	3,92%
J'ai engagé une VAE mais je rencontre des difficultés	3,58%
Pas de réponse	2,90%

Enfin, à la fin du questionnaire, près d'un quart des personnes demandent à être rappelées pour renforcer leur suivi.

### ➤ A 18 mois...

L'enquête de suivi à 18 mois se met en place progressivement. A ce jour, plus de 600 personnes ont répondu ; un échantillon encore insuffisant pour stabiliser les résultats qui sont donc à considérer comme provisoires et nécessitent d'être consolidés dans les prochains mois.

Après 18 mois, 4 personnes sur 10 ont concrétisé une démarche VAE après recevabilité. Cela représente, dans l'enquête, 231 démarches VAE enclenchées parmi lesquelles on compte 75 passages en jury, avec un taux de validation totale de 67 % ; un résultat significatif si on le compare à la moyenne 2013 de l'ensemble des valideurs qui se situe à 54 % de VAE totale.

Les femmes demeurent plus nombreuses à poursuivre la démarche VAE (à 45 % contre 30 % pour les hommes). Les fonctionnaires et les salariés en CDI sont également plus nombreux (45 %) alors que les demandeurs d'emploi décrochent plus rapidement. Enfin, les employés et les techniciens supérieurs sont les catégories sociales qui confirment le plus leur engagement dans la démarche VAE.

### ➤ Impacts sur la situation professionnelle ...

L'enquête à 18 mois permet enfin d'apprécier les impacts de la démarche de VAE (ou de formation) sur la situation professionnelle des personnes. Il est demandé aux enquêtés d'indiquer si, au cours des 18 derniers mois, leur situation professionnelle a évolué (dans leur entreprise, changé de métier, changé d'emploi ou trouvé un emploi...). Bien qu'il soit difficile de corréler le changement professionnel directement à la démarche de VAE, les informations recueillies donnent des pistes de réflexion :

- 45 % des personnes interrogées ont connu un changement de situation. Selon le ressenti des enquêtés, dans 37 % des cas, c'est bien la VAE ou la formation qui a eu une influence ;
- 58 % des demandeurs d'emploi ont changé de situation (pour la plupart il s'agit d'un retour à l'emploi). Parmi ceux qui ont indiqué avoir changé de situation, 30 % disent que la VAE ou la formation suivie a joué un rôle de premier ordre ;
- les salariés en CDI sont 3 sur 10 à avoir connu un changement de situation (environ 50 % d'évolution au sein de l'entreprise) : ils indiquent, dans plus d'un tiers des cas que la VAE ou la formation suivie a joué un rôle significatif.

Cette étude d'impact de la démarche VAE et/ou formation sur le changement professionnel demande davantage d'investigations. Elle doit être renforcée par les résultats à venir et par une étude approfondie et qualitative d'un nombre suffisant de commentaires laissés par les personnes reçues en Point Régional Conseil sur les questionnaires.

### Pour en savoir plus

Région Poitou-Charentes  
Service d'Analyse des Besoins,  
orientation, PRDF  
sabop@cr-poitou-charentes.fr  
tel : 05 49 55 77 79 ou 05 49 55 81 92

**Vous trouverez tous ces éléments sur le site Internet de la Région :**  
[www.poitou-charentes.fr](http://www.poitou-charentes.fr) / Rubrique  
Éducation et formation/  
formation/connaître les actions de  
formation créées par la Région